

## La bombe atomique, le CEA-Valduc et les trois dijonnais Le procès correctionnel est reporté *sine die*

Ministère public / Jacques Bourgoïn, Jean-Marc Convers et Étienne Godinot

### Contexte local et politique

Depuis 7 ans, des militants du ‘Collectif Bourgogne-Franche-Comté pour l’abolition des armes nucléaires’<sup>1</sup> mènent des actions d’interpellation des pouvoirs publics, de l’opinion, de la direction et des salariés du CEA (‘Commissariat à l’énergie atomique et aux énergies alternatives’) de Valduc (à 40 km de Dijon) sur les thèmes de l’abolition des armes nucléaires



Blocage symbolique d'un bus de salariés du CEA Valduc, en vue de leur remettre un dépliant d'information, 7 août 2020

: ils dénoncent la dissuasion nucléaire française comme inefficace, dangereuse, antidémocratique, immorale et ruineuse. En outre, en faisant reposer la défense sur un seul homme susceptible de déclencher le feu nucléaire, le chef de l’Etat, la dissuasion nucléaire démobilise la population au sujet de la défense contre les vrais dangers qui menacent l’humanité et la démocratie. Face à des problèmes aussi divers que le terrorisme, la criminalité des mafias, les conflits ethniques, les fanatismes religieux, les paradis fiscaux, les questions migratoires, les risques de crise énergétique et donc alimentaire, les idéologies de haine et d’exclusion, les

---

<sup>1</sup> Ce Collectif comprend les associations Abolition des armes nucléaires-Maison de Vigilance, Agir pour le désarmement nucléaire Franche-Comté ; Amis de la Terre Côte-d’Or ; AMFPGN (Association des médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire) ; Arrêt du nucléaire 34 ; CANVA ; ICAN France ; MAN Côte-d’Or ; Mouvement de la Paix 21 ; Réseau Sortir du nucléaire ; Sortir du nucléaire 21 ; Stop nucléaire 26-07.

pandémies, le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la dissuasion nucléaire n'est d'aucune utilité<sup>2</sup>. Elle gaspille au contraire des énergies et les crédits qui seraient nécessaires pour faire face aux problèmes. Ils dénoncent aussi la discrimination qui permet à certains États de détenir l'arme nucléaire et l'interdit à tous les autres, alors que cette arme doit être interdite à tous.



Depuis l'été 2014, les membres du Collectif font des d'actions et des jeûnes du 6 au 9 août à Dijon et devant le CEA-Valduc, dans le cadre de campagnes internationales à l'occasion des commémorations des bombardements d'Hisroshima et Nagasaki.

Le site CEA-DAM de Valduc est chargé de la maintenance et de la modernisation des 290 armes nucléaires françaises. Le programme 'Epure', dans le cadre du traité franco-britannique, 'Teutatès' signé le 2 novembre 2010, se réalise avec les Anglais en violation de l'article 6 du TNP. Il a pour but d'installer au CEA-Valduc un ensemble de 3 accélérateurs d'électrons pour radiographier l'explosion du premier étage des bombes nucléaires. Ce qui est grave à Valduc, ce n'est pas seulement le gaspillage de l'argent public, c'est surtout la perversion de la science à des fins de destruction.

Les lanceurs d'alerte demandent que la France respecte ses engagements dans le cadre du Traité de Non-Prolifération (TNP) auquel elle a adhéré en 1992. L'article 6 du TNP stipule : « *Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.* » Or la politique nucléaire militaire française, notamment par la poursuite des essais dans le programme Laser Mégajoule au Barp (Gironde), l'équipement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins avec le nouveau missile M 51 et le développement du missile de croisière ASMP-A (Air Sol Moyenne Portée Amélioré) de la composante nucléaire aéroportée, va contre l'esprit et contre la lettre de l'article 6 du TNP.

---

<sup>2</sup> Voir par exemple "Dissuasion nucléaire : inefficacité et dangers" : <https://www.irnc.org/IRNC/Diaporamas/358>  
La dissuasion nucléaire, ça ne marche pas, car une arme dont l'adversaire sait qu'elle ne sera pas utilisée n'a aucun effet dissuasif : L'Égypte a attaqué Israël en 1967 malgré l'arme nucléaire israélienne. L'Argentine n'a pas craint l'arme nucléaire britannique en 1982 quand elle a voulu annexer les îles Malouines. La Russie n'a pas eu peur des armes nucléaires de l'Occident quand elle a phagocyté une partie du Donbass ukrainien en 2014. Les armes nucléaires soviétiques et chinoises n'ont pas empêché la guerre russo-chinoise de 1969 au sujet d'une île du fleuve Oussouri, l'île Zhenbao. Les armes nucléaires indiennes et pakistanaises n'ont pas empêché les crises entre l'Inde et le Pakistan depuis 1999, dont celle de Kargil, ("guerre des glaciers") qui a causé plus de 1 000 morts.

Depuis 2017, ils agissent plus particulièrement en vue de la signature par la France du ‘Traité sur l’interdiction des armes nucléaires’ (TIAN) voté le 7 juillet 2017 à l’ONU par 122 États de la planète, et devenu la nouvelle norme du droit international. En effet, le TIAN est entré en vigueur le 22 janvier 2021, 90 jours après la 50<sup>ème</sup> ratification par un État membre de l’ONU, à savoir le Honduras le 24 octobre 2020. Le 22 janvier 2021 devient une date historique, avec l’interdiction de la seule arme de destruction massive qui n’était pas encore interdite par la communauté internationale.

Le traité stipule dans son article 1<sup>er</sup> qu’il sera interdit aux États-parties de « *mettre au point, tester, produire, acquérir, posséder, stocker, utiliser ou menacer d’utiliser des armes nucléaires* ». Bien sûr, les 9 puissances nucléaires, non signataires, n’y seront pas tenues, mais elles seront de plus en plus mises au ban de la communauté internationale. Le TIAN va créer une pression diplomatique, juridique, financière et éthique sur les États possesseurs d’armes nucléaires. En outre, l’entrée en vigueur du TIAN devrait avoir un impact significatif sur les débats de la Conférence d’examen quinquennale du Traité de Non-Prolifération (TNP) qui se tiendra en 2021 et pourrait permettre de donner un nouvel élan aux discussions internationales sur les traités de désarmement nucléaire.

La signature du TIAN a été rendue possible suite à l’action de l’*International Campaign to Abolish Nuclear Weapons* (ICAN - Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires), lauréate du prix Nobel de la paix 2017, dans la suite de l’interdiction internationale des armes biologiques (1972), des armes chimiques (1993), des mines antipersonnel (1997), et des bombes à sous-munitions (2008).



La signature du TIAN à l’ONU en juillet 2017



et le texte du TIAN

Les lanceurs d’alerte demandent la reconversion des sites du CEA et du personnel, particulièrement celui de Valduc, La reconversion à des activités pacifiques des personnels des sites du CEA affectés à des activités militaires sera d’autant moins difficile qu’elle sera engagée suffisamment tôt, et que le CEA est désormais chargé du développement des énergies alternatives.

Ils demandent toujours à rencontrer le Directeur du site, M. François Bugaut, ou la Direction générale du CEA qui font la sourde oreille,  
 - malgré une première demande par lettre du 11 juillet 2014 au Directeur de Valduc,  
 - malgré une « lettre ouverte au Directeur du site nucléaire militaire de Valduc et aux autorités politiques françaises » datée du 8 novembre 2018, argumentée et respectueuse, signée par 38 organisations politiques, syndicales, associatives, culturelles et spirituelles de Bourgogne

Franche-Comté<sup>3</sup> (<https://www.irnc.org/IRNC/Textes/651>) dont ils n'ont eu d'accusé de réception que par le service des recommandés de la Poste,

- malgré une demande à la Préfecture de Côte-d'Or en août 2019 réitérée en août 2020,
- malgré une tentative de médiation, restée vaine, d'une autorité spirituelle locale,
- malgré un courriel à la Direction générale du CEA en août 2019,
- malgré une nouvelle demande exprimée le 7 août 2020 devant le site de Valduc par plus de 70 personnes, dont une bonne partie de jeûneurs.

Depuis 2019, le Collectif Bourgogne Franche-Comté pour l'Abolition des armes nucléaires' reçoit l'appui précieux du réseau 'Abolition des armes nucléaires - Maison de vigilance' qui a initié il y a trente ans les vigies et les jeûnes devant le PC atomique de Taverny avec notamment le professeur Théodore Monod et Solange Fernex. Et depuis 13 ans les vigies mensuelles devant le ministère de la Défense et place Saint-Michel à Paris.

Depuis janvier 2020, des personnes effectuent des "veilles citoyennes" tous les mois sur le trottoir d'un village à proximité du CEA-Valduc ou à Dijon pour interpeller la Direction, les salariés du site, les élus et l'opinion publique. En août 2019 et en août 2020, ils ont remis ou tenté de remettre aux salariés, dans les bus qui les ramènent vers Dijon, un dépliant très complet sur l'arme nucléaire, la dissuasion et le rôle du site de Valduc.

Ces veilles se font sous la surveillance et la protection bienveillante des gendarmes avec laquelle les veilleurs entretiennent des rapports très courtois et confiants.

Les courriers, communiqués de presse, dépliants, expositions et comptes rendus d'actions du 'Collectif Bourgogne-Franche-Comté pour l'abolition des armes nucléaires' depuis le début des actions à Dijon et Valduc en 2014 sont en ligne sur <https://www.irnc.org/IRNC/Textes/2724>

## Les faits

Le jeudi 9 juillet 2020 vers 18 h, pour manifester à nouveau leur opposition à l'arme nucléaire et redire à la direction du CEA leur souhait d'être reçus, trois lanceurs d'alerte sont allés en voiture dans la zone du site de Valduc dite "Chantier Nord" dans laquelle ils sont entrés librement sans même s'arrêter, personne n'étant présent au poste de garde et la barrière

---

<sup>3</sup> **Associations régionales** : MAN - Côte d'Or, Les Amis de la Terre 21, Alternatiba Dijon, Alternatiba Besançon Association pour le Désarmement Nucléaire - ADN-MAN Dampierre, Association Républicaine des Anciens Combattants - ARAC Bourgogne, Association pour la Taxation des Transactions financières et l'Action Citoyenne - ATTAC 2, France Nature Environnement - Bourgogne-Franche-Comté, Greenpeace - Groupe de Dijon, Ligue des Droits de l'Homme - Dijon, Mouvement de la Paix - 21, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples - MRAP Dijon et Côte d'Or, Nature et Progrès - Bourgogne-Franche-Comté, Site Internet [dijon-ecolo.fr](http://dijon-ecolo.fr), Sortir du nucléaire - 21Stop Nucléaire - Besançon

**Associations nationales** : Abolition des Armes Nucléaires - Maison de Vigilance, Association des Médecins Français pour la Prévention de la Guerre Nucléaire – IPPNW, Construire et alerter dans la non-violence active - CANVA Arche de Lanza del Vasto, International Campaign Against Nuclear weapons - ICAN France, Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC), Observatoire des Armements,

**Partis et mouvements politiques de Bourgogne-Franche-Comté** : Europe Écologie Les Verts – Bourgogne, Europe Écologie Les Verts - Franche Comté, Cap 21 - Bourgogne-Franche-Comté, La France Insoumise (tous les groupes Côte d'Or), Nouveau Parti Anticapitaliste 21, Parti Communiste Français - 21, Parti de Gauche - 21

**Organisations culturelles, religieuses et spirituelles de Bourgogne-Franche-Comté** : Théâtre de l'espoir – Dijon, Cinéma Eldorado – Dijon, Communauté Goshen (21360 La Bussière-sur-Ouche, Groupe Marcel Légaut de Dijon, Les moines de l'abbaye d'Acéy (39350), Les sœurs du Carmel de la Paix (71250 Mazille), Pax Christi Besançon, Congrégation Dashang Kagyu-Ling (71320- La Boulaye).

étant levée. Arrivés au bâtiment blanc appelé "château", l'un des trois a pris ses deux collègues en photo devant le château avec la banderole "Armes nucléaires - Reconversion du site CEA de Valduc").



Alors qu'ils repartaient à leur voiture, un responsable de la sécurité du CEA et une salariée du CEA qui rentraient chez eux ont arrêté leurs voitures sur la petite route, empêchant les militants de repartir.

Après 20 ou 30 minutes d'attente, arrivée de 5 voitures de gendarmerie interne au CEA et prise d'identité. Puis arrivée des gendarmes d'Is-sur-Tille. Un OPJ a demandé aux trois lanceurs d'alerte de le suivre en voiture à la brigade d'Is-sur-Tille et leur a remis un "PV de convocation en vue d'une audition libre" dans le cadre d'une "enquête de flagrance".

Le lendemain matin, les trois personnes étaient auditionnées à la gendarmerie d'Is-sur-Tille au sujet des faits d' « intrusion en réunion dans l'enceinte d'une installation civile abritant des matières nucléaires, en l'espèce être entré (s) dans l'enceinte du CEA Valduc malgré la présence de panneaux indiquant qu'il s'agissait d'une propriété privée ». Le 10 juillet avait lieu la 6<sup>ème</sup> veille citoyenne dans le village de Moly. Le communiqué de presse diffusé à cette occasion précisait :

*« Pour cette action non-violente (du 9 juillet), les trois "lanceurs d'alerte" au sujet du péril nucléaire sont convoqués le 12 février 2021 devant le Tribunal judiciaire de Dijon et encourrent théoriquement jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende...*

*Le vendredi 10 juillet, six militants ont déployé des banderoles, sous la surveillance et la protection bienveillantes de huit gendarmes, en attendant le passage des voitures et des bus ramenant le personnel du CEA-Valduc à la fin de la journée de travail.*

*Cette vigie a eu lieu exactement 35 ans après l'attentat commis le 12 juillet 1985 par les services secrets français, dans le port d'Auckland, contre le Rainbow Warrior, navire amiral de Greenpeace qui s'appêtait à protester contre les essais nucléaires français dans le Pacifique. Cet acte de terrorisme d'État, qui violait la souveraineté de l'État néo-zélandais, a provoqué le décès de Fernando Pereira, photographe, membre de l'équipage de Greenpeace,*

*et a eu de lourdes conséquences politiques et diplomatiques. Et aussi financières : 2,7 millions de francs pour l'opération de la DGSE nommée 'Satanic', 15 millions de dollars à la Nouvelle Zélande, 8,16 millions de dollars à Greenpeace. Le colonel J.-C. L., chef du 'Service Action' de la DGSE chargé de cette opération, a été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur en 1995... »*

## **Le délit**

Il convient de noter que l'intention des trois lanceurs d'alerte était simplement de prendre une photo destinée à la presse, et non de provoquer délibérément un procès correctionnel. Si celui-ci a lieu, c'est parce qu'ils ont été empêchés de repartir par deux salariés du CEA puis auditionnés à la gendarmerie, et parce que la Substitut de permanence au Parquet a décidé de les poursuivre et indiqué téléphoniquement aux gendarmes les chefs d'inculpation. Mais ils assument bien sûr totalement les conséquences de leur intrusion.

La loi n° 2015-588 du 2 juin 2015 (dite "loi Greenpeace") relative au renforcement de la protection des installations civiles abritant des matières nucléaires dispose :

*« Art. L. 1333-13-12. Est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 € le fait de s'introduire, sans autorisation de l'autorité compétente, à l'intérieur des locaux et **des terrains clos délimités pour assurer la protection des établissements ou des installations abritant des matières nucléaires affectées aux moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de dissuasion ou des matières nucléaires dont la détention est soumise à l'autorisation mentionnée à l'article L. 1333-2.***

*Art. L. 1333-13-14.-L'infraction définie à l'article L. 1333-13-12 est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende :*

*1° Lorsqu'elle est commise en réunion ; (etc.) ».*

Le CEA, à notre connaissance, n'a pas porté plainte contre les lanceurs d'alerte. La qualification des faits a été indiquée aux gendarmes de Valduc par une Substitut au Procureur de la République.

Notre avocate est Me Dominique Clémang, ex-Bâtonnière du Barreau de Dijon. N'ayant pas eu communication du dossier malgré ses demandes répétées, elle a déjà sollicité le report du procès : la nouvelle date du procès lui sera communiquée le 12 février.

## **Les prévenus**

- Jacques Bourgoïn, né en 1953, père de 2 enfants, demeurant à Dijon, est retraité éducateur Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il est sympathisant du 'Mouvement pour une Alternative Non-violente'.

- Jean-Marc Convers, né en 1959, père de 2 enfants et grand-père d'une petite fille, demeurant à Ancey (21), est animateur énergies renouvelables. Il est membre de l'association 'Les Amis de la Terre' ([amisdelaterre.org](http://amisdelaterre.org)), adhérent de nombreuses associations et président de 'Nature & Progrès Bourgogne'.

- Étienne Godinot, né en 1949, père de 5 enfants et grand-père de 11 petits-enfants, demeurant à Dijon, est retraité (ex-Responsable des ressources humaines, responsable de formation, chef de projet). Il est membre et cofondateur du 'Mouvement pour une Alternative Non-violente'

(MAN, [nonviolence.fr](http://nonviolence.fr)) et Vice-président de 'l'Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits' (IRNC, [irnc.org](http://irnc.org)).

Les noms de famille des 3 inculpés commençant respectivement par B, C et G, ce « procès BCG<sup>4</sup> » sera en quelque sorte un vaccin contre la maladie nucléaire et pour une autre défense...

## Transformer ce procès en accusation de l'arme atomique

### Publicité sur le procès à Dijon le samedi 6 février

La réunion publique que nous avions prévue la veille du procès, jeudi 11 février 2021 à 20 h, dans la 'salle basse' du 'Cellier de Clairvaux' à Dijon a été annulée à cause de l'état d'urgence sanitaire imposé par la pandémie Covid 19.



Elle a été remplacée par une manifestation humoristique avec tracts au centre-ville de Dijon le samedi 6 février 2021.



Extrait du communiqué de presse distribué le 6 février : Trois d'entre eux étaient habillés en costumes des frères Dalton, pour dénoncer le procès auquel ils sont attraités. (...) L'humour des trois bagnards envers les poursuites du Parquet ne remet pas en cause la confiance des trois prévenus envers la Justice de leur pays, mais ce procès correctionnel sera l'occasion d'évoquer devant l'autorité judiciaire le non-respect par la France de ses engagements internationaux.

Les lettres de soutien aux prévenus, destinées au Président du Tribunal, lui seront remises par l'avocate.

---

<sup>4</sup> Le vaccin bilité de Calmette et Guérin, le plus souvent dénommé vaccin BCG, est un vaccin contre la tuberculose.

## Pour soutenir les lanceurs d'alerte

1) Écrire une lettre au Président du Tribunal correctionnel de Dijon, aux bons soins de Maître Dominique Clémang, pour demander la relaxe des prévenus.

Un modèle de **lettre**, si possible à personnaliser, est disponible sur le site 'Abolitions des armes nucléaires'

<http://abolitiondesarmesnucleaires.org/2020/12/04/soutien-aux-3-dijonnais-en-proces/>  
Les lettres sont à envoyer à Etienne Godinot, 71 av. maréchal Lyautey – 21000 Dijon,  
[etienne.godinot@wanadoo.fr](mailto:etienne.godinot@wanadoo.fr)

Notre avocate, malgré des demandes renouvelées, n'obtient toujours pas communication du dossier. Il est possible que le Parquet abandonne les poursuites. Dans ce cas, l'avocate en demandera confirmation officielle par le Procureur de la République. Nous ferons à ce sujet la même publicité que si le procès avait lieu..., en n'excluant pas de renouveler l'action devant le "Château" tant que le CEA nous ignorera.

Des extraits significatifs de lettres d'organisations et de particuliers seront sélectionnés à l'attention des juges, car ceux-ci n'auront pas la possibilité de lire toutes les lettres (au 2 mars, 340 lettres dont 17 d'organisations (une au Royaume Uni) et ... un dessin d'enfant).

Avec votre accord, des extraits de vos courriers pourront être repris pour diffusion dans les médias, aux politiques, et sur quelques sites Internet.

2) Participer à la veille silencieuse de soutien devant le Tribunal le jour de l'audience correctionnelle si elle a lieu (date non fixée à ce jour)

3) Participer aux frais (avocate, affiches, déplacements, etc.) en versant votre contribution par chèque à l'ordre de « Abolition des armes nucléaires » à envoyer  
- à Abolition des armes nucléaires, 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris  
- ou par virement sur le compte de 'Abolition des armes nucléaires'  
(IBAN) FR76 4255 9000 6941 0200 3405 334  
avec la mention 'Procès Dijon'.

Contact courriel : [abolitiondesarmesnucleaires@orange.fr](mailto:abolitiondesarmesnucleaires@orange.fr)

Contact téléphonique (Dominique Lalanne) : 06 32 71 69 90



La cité judiciaire à Dijon

..!..



*« La civilisation mécanique vient de parvenir à son dernier degré de sauvagerie. (...) Devant les perspectives terrifiantes qui s'ouvrent à l'humanité, nous percevons encore mieux que la paix est le seul combat qui vaille d'être mené. Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison ».*

Albert Camus, éditorial de *Combat*, 8 août 1945



■